



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT-SIX** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **VINGT MAI 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – Mme ERIDIA Martine – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérengère – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance
M. LAUSSU Guillaume
M. ARRAS Alexis
Mme IRIGOYEN Sophie
M. AUZEMERY Albert

Donne pouvoir à :

M. DAGES Pascal
M. RENDE Grégory
Mme HENAULT Marylène
M. RELAUX Julien
M. SOUBLIN Jean
Mme SABOURAULT Bérengère

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. LAUSSU Guillaume – M. ARRAS Alexis – Mme IRIGOYEN Sophie – M. AUZEMERY Albert

Secrétaire de séance : Mme DUTOYA Guylaine

OBJET : LOGEMENT – HABITAT : DEMANDE DE SUBVENTION DU TOIT DE GASCOGNE POUR L'ACHAT EN VEFA (VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT) DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE SAINT PAUL LES DAX

Madame la Vice-Présidente expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,



Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H),

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 février 2020 approuvant le règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat,

Vu la demande du Toit de Gascogne en date du 29 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission Logement-Habitat et Gens du voyage, en date du 12 mars 2021,

Le Programme d'Orientation et d'Actions (POA) fixe des objectifs de production de logements locatifs sociaux sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax (277 logements à produire sur 6 ans). Le projet est situé proche du lac de Christus. Il est desservi par la rue René Loustalot. L'opération se nomme le « Jardins des Acacias », elle est conforme aux objectifs du PLUi-H en matière d'aménagement urbain.

Il s'agit d'une opération composée au total de 40 logements répartis en 3 bâtiments en R+2+attique. Le bâtiment « C » est composé de 12 logements à vocation sociale. Le projet est réalisé par le promoteur « Seixo Habitat ». Le Toit de Gascogne achète 12 logements en VEFA, c'est-à-dire l'ensemble du bâtiment « C ». Le projet est conforme au règlement d'intervention du Grand Dax en matière de mixité sociale.

Les principales caractéristiques de l'opération sont présentées ci-dessous.

Au regard de l'effort financier réalisé par la collectivité en faveur de ce projet, il est proposé de demander au Toit de Gascogne la réservation de 2 logements au sein de cette opération.

Superficie de l'opération en m ²	2 937 m ²				
Surface habitable en m ²	824 m ²				
Maître d'ouvrage de l'opération	Seixo Promotion				
Opérateur Social	Toit de Gascogne				
Nombre de logements	12				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
		2	7	3	
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI		PLS
	8		4		

Moyenne des loyers PLUS :

-T2 surface moyenne : 42 m², soit 326 € / mois

-T3 surface moyenne : 74 m², soit 421 € / mois

-T4 surface moyenne : 91 m², soit 517 € / mois

Moyenne des loyers PLAI :

-T2 surface moyenne : 42 m², soit 245 €/mois

-T3 surface moyenne : 74 m², soit 385 € / mois

-T4 surface moyenne : 91 m², soit 467 € / mois



Calcul de la subvention	
12 logements (8 PLUS, 4 PLAI)	
Coût prévisionnel de l'opération : 1 557 603 € TTC	Subventions : 38 800€
	<i>Etat</i>
	22 800 €
	<i>Grand Dax</i>
	16 000 €
	8 PLUS soit 8000 € + 4 PLAI soit 8000 €
Emprunts : 1 327 000 €	
Fonds propres : 191 803 €	
1 557 603 €	

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ATTRIBUE une subvention d'un montant de 16 000 € au Toit de Gascogne pour l'achat, en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, de 12 logements locatifs sociaux de type PLUS, PLAI, sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les deux conventions ci jointes relatives à l'attribution d'une subvention et à la réservation de 2 logements.

Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires au paiement du premier acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 139 sur les crédits de paiement de l'exercice 2021.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 26 mai 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 03/06/2021

Reçu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le 03/06/2021

ID : 040-24400675-20210526-DEL53_2021-DE

